

eMAG

28 45

n°
04



Le bulletin d'informations de la CMCAS Chartres-Orléans



Sommaire

Vie de la CMCAS

Culture

Sport

Loisirs

Solidarité

Séjours

Jeunesse

P. 3	Edito
P. 4	Envie d'évasion ?
P. 5	Retour sur Activ'Zen
P. 6 et 7	Les échos du C.A.
P. 8 et 9	Dossier : La digitalisation de la CMCAS
P. 18 et 19	Les Festivals
P. 20	Deux nouvelles Centenaires à la CMCAS
P. 21	Permanences
P. 22	Entre nous : Les Pass
P. 23	Entre nous : Vos données sont elles à jour ?
P. 24	Entre nous : Un départ en inactivité réussi !
P. 25	Arbres de Noël 2019
P. 26 et 27	Bulletin d'inscription

A vos agendas

P. 10	L' ANEG
P. 11	Jeudi de SURY
P. 11	Galette des rois SLVie 1
P. 11	Galette des rois SLVie 4
P. 12	Le livre de la Jungle
P. 12	Spectacle de Magie
P. 12	Initiation à la Sophrologie
P. 13	Spectacle des arts de rue
P. 13	Spectacle d'Artus
P. 13	Tournois des 6 nations
P. 14	Découverte de la Touraine en quad
P. 14	Music hall de la Flambée
P. 14	Soirée Bowling
P. 15	Rencontre avec l'équipe des Panthères
P. 15	Journée internationale des droits des femmes
P. 15	Festival Regards d'ailleurs
P. 16	Randonnée de Printemps
P. 16	Soirée jeux en réseau
P. 16	Théâtre de la tête noire
P. 17	Rando Printanière Senior
P. 17	Journée Terra Botanica
P. 17	Journée pêche aux carnassiers

UNE NOUVELLE SIGNALÉTIQUE

Sur nos **activités**, de nouveaux pictogrammes vont apparaître pour vous signaler les difficultés de nos activités.



Ils indiquent si l'activité est :

accessible à tous

accessible à toutes les personnes en bonne santé

accessible à toutes les personnes en bonne santé et bonne condition physique

accessible aux personnes ayant l'habitude de pratiques sportives



Édito



©Pixabay

En cette fin d'année 2019, certains vont prendre quelques jours de repos en famille, bien mérités. Le dernier semestre n'est pas de tout repos : les Elections CSE, des mouvements sociaux (HERCULE et le dossier retraite) dans l'entreprise mais également dans vos Activités Sociales avec Activ'Zen, la Fête de la CMCAS Chartres-Orléans, sur le thème du bien-être, les Arbres de Noël début décembre ainsi que le vote du budget 2020 de votre CMCAS fin novembre.

La Fête de la CMCAS a eu lieu début octobre sur le site de Dampierre et cela malgré une météo très capricieuse le samedi et dimanche matin. Le soleil a finalement pointé son nez dimanche après-midi. Le samedi soir, le buffet repas sur le thème du bien-être nous a ouvert l'appétit ! Le magicien Kévin DUPONT nous a émerveillé par ses différents tours, tous plus spectaculaires les uns que les autres. Et les MEAT BROTHER ont mis l'ambiance jusque tard dans la nuit.

Le Dimanche, nos bénévoles, sections, clubs et partenaires ont été présents pour vous proposer du bien-être sous toutes ses formes. Cela a été fortement apprécié des bénéficiaires présents pour l'occasion.

Depuis le début du mouvement social contre le projet HERCULE, les électriciens et gaziers se sont fortement mobilisés avec les journées d'actions du 19 septembre et du 17 octobre. Une rencontre s'est déroulée lundi 28 octobre entre les représentants de l'intersyndicale des Industries Electriques et Gazières (CGC, CGT, FO, CFDT) et les conseillers de la Présidence de la République. Ce projet n'est pas encore abandonné par le PDG d'EDF et l'état n'a pas pris position sur le sujet ; restons vigilants !!!! Rien ne saurait les arrêter ? De tous temps, le peuple a résisté face aux injustices du monde qui l'entoure. Le moment est venu d'élever la voix et d'aller chercher le fruit de notre travail. La part des salaires dans la redistribution des richesses n'a jamais été aussi basse !

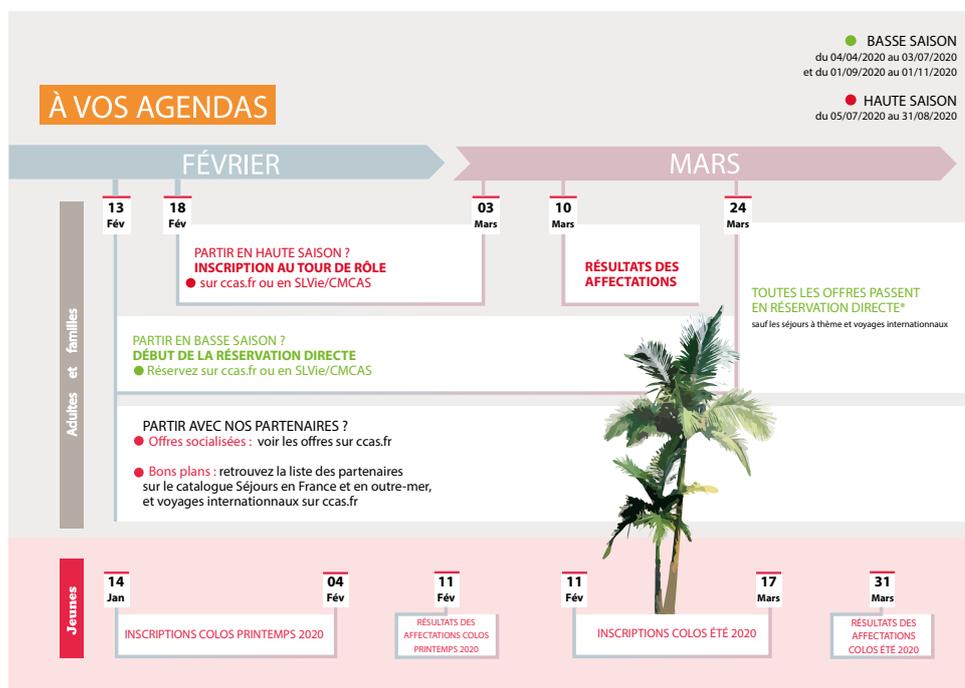
La CMCAS Chartres-Orléans va se digitaliser avec l'arrivée d'eRABLE, le nouvel outil de référentiel des bénéficiaires afin de pouvoir mieux communiquer avec vous. Il sera envoyé un courrier à tous les ayants droit majeurs qui souhaitent recevoir la communication de la CMCAS. La CMCAS va également se moderniser début 2020 avec un outil d'inscription des Activités de CMCAS en ligne et la possibilité de paiement par carte bleue. (voir article dans cet eMAG).

Je vous souhaite à vous et vos familles de très Bonnes Fêtes de Fin d'Année et à très bientôt dans nos Activités Sociales.

Grégory Bullot
Président de la CMCAS

Envie d'évasion ?

En 2020, pour les vacances d'été c'est possible avec la CCAS pour cela voici les différentes dates clés et les principales règles.



Pour l'été 2020, l'offre séjours adultes évolue.

Les séjours sont accessibles à la réservation directe toute l'année, sauf pendant les vacances scolaires d'hiver et d'été (4 semaines en hiver, et 8 semaines en été) pour lesquelles l'équité d'accès est garantie par une affectation selon des critères afin de permettre à tous de partir, à tour de rôle, dans des centres de vacances où la demande est supérieure à l'offre.

Le Conseil d'Administration de la CCAS a décidé d'ouvrir à la réservation directe, sur l'ensemble de la saison, les centres de vacances qui ont un faible taux d'occupation (-70%).

Cette pratique permet de rendre l'offre plus homogène avec les pratiques des bénéficiaires, et de gagner en efficacité sur le taux d'occupation de nos centres. Mais une chose ne changera pas, le contenu de nos séjours : culture, découverte de nos régions, bibliothèques, les semaines Soyez sport, etc...

Séjour à tour de rôle :

Toute demande de séjour sera traitée par le système d'affectation CCAS, les explications relatives à ce système sont disponibles sur ccas.fr. Des dispositifs spécifiques d'inscription et d'affectation sont mis en place pour les ouvrants droit et ayants droit en situation de handicap ou en situation difficile, notamment :

- le séjour pluriel
- le séjour Vacances en famille et moments d'accompagnement
- le séjour en soutien temporaire
- l'attribution d'un logement accessible aux personnes à "mobilité réduite", le code violet

Les détails de ces séjours sont disponibles en SLVie/CMCAS ou sur ccas.fr

Réservation directe ?

La date d'ouverture de l'accès à la réservation directe est communiquée aux ouvrants droit par la SLVie/CMCAS et sur ccas.fr. Au cours du premier mois de l'ouverture de la période de réservation, la durée du séjour ne peut être que de 7 jours minimum.

Passée cette période, la durée de séjour est libre d'une à plusieurs nuitées.

À J-28 précédant le début du séjour, les ouvrants droit ont la possibilité d'effectuer une réservation téléphonique auprès de tous les centres CCAS.

Le Joker Nouvel Embauché :

Le Joker Nouvel Embauché est une priorité d'affectation pour les nouveaux embauchés depuis moins de 3 ans, utilisable une seule fois pendant cette période. Attention : le Joker Nouvel Embauché n'est pas pris en compte dans les séjours 18-35 ans.

Le nombre de choix :

Une priorité d'affectation est appliquée pour les ouvrants droit actifs non affectés après 2 années consécutives sur la même saison (séjour en France et outre-mer [Destination] été ou hiver), à condition que les 6 choix aient été formulés sur chacune des demandes et qu'aucune affectation au tour de rôle n'ait été attribuée.

Aide au départ en vacances proposée par votre CMCAS :

C'est une volonté affirmée par ce dispositif de permettre à chaque bénéficiaire de partir en vacances, tout en s'inscrivant dans une démarche solidaire, respectueuse et émancipatrice. Plus de renseignements sur : chartres-orleans.com.

**Félicitations
à tous
les bénévoles
et intervenants.
450 personnes
Réunies les 5
et 6 Octobre.**



Du 28 novembre 2019

Actualités des Activités Sociales

Déploiement de l'outil **eRABLE** (e Référentiel des Activités Sociales des Bénéficiaires de L'Énergie) en remplacement de notre base de données de nos bénéficiaires (BARNABE) s'est fait les 7 et 8 novembre prochain avec une coupure qui rendra inaccessibles certaines applications pendant ces deux jours, ainsi que des perturbations qui sont à prévoir sur toute la semaine.

Cette coupure de certains outils informatiques a été choisie à cette date pour ne pas gêner les périodes de réservation de vacances et de colos.

Déploiement de l'application «Mes Activités»

Un déploiement en phase pilote de l'application «Mes activités» sera lancé courant janvier 2020 pour notre CMCAS et la CMCAS Berry Nivernais.

Cet outil, réclamé par nos bénéficiaires depuis longtemps, permettra l'inscription et le paiement en ligne des activités des CMCAS. Un déploiement global de cet outil aux CMCAS qui l'auront décidé est prévu en **Septembre 2020**. Une présentation de l'application sera faite lors du prochain Conseil d'Administration.

Formation BAFA 2020

Quatre jeunes ont été retenus pour la formation **BAFA** prise en charge financièrement par la CCAS. Ces jeunes seront formés par IFOREP.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

(Pour : CGT, CFDT, CFE-UNSA, FO)

L'outil « eRABLE »

Ce nouvel outil qui remplace « BarNaBé » va permettre de mieux connaître les bénéficiaires.

Un courrier postal sera envoyé aux **Ayants Droits (AD)** majeur afin de récolter leurs adresses électroniques permettant de les informer directement sur les activités de la **CMCAS**

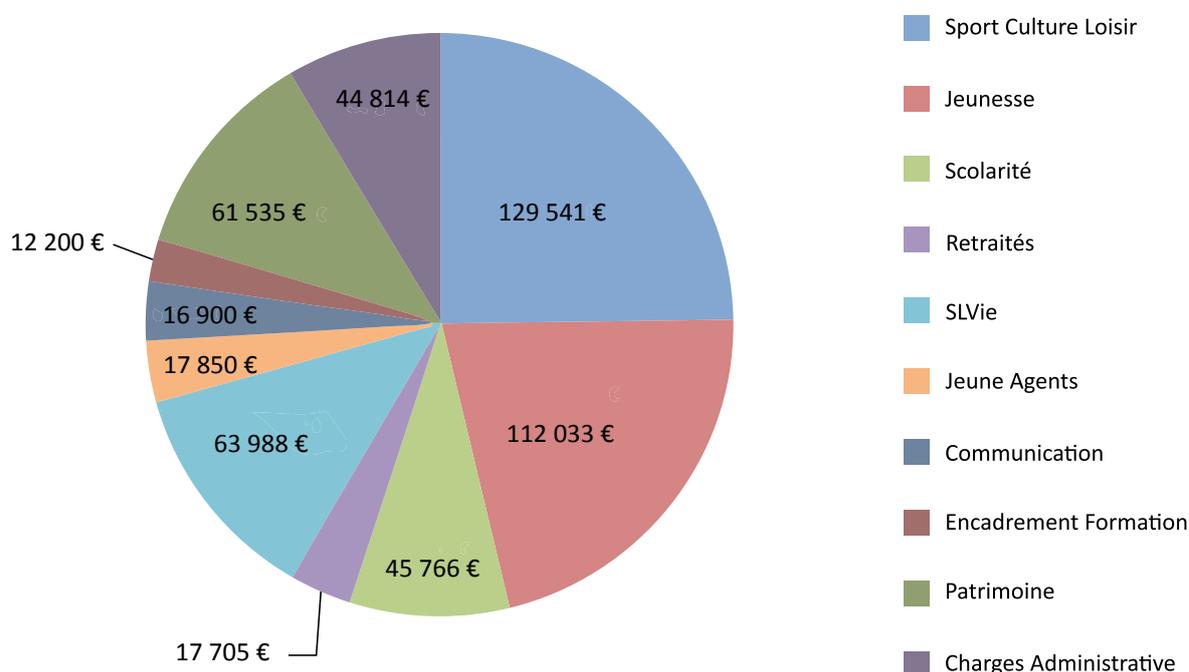
Au cours de cette séance, **la dotation financière** de la CMCAS Chartres-Orléans pour 2020 est de **522 331 €**.

Les délégations CFDT, CFE unsa et FO n'ont pas fait de proposition budgétaire 2020.

La délégation CGT propose un budget chiffré en concordance avec la dotation financière et les demandes de SLVie et de Commission d'Activités.

Conformément aux orientations budgétaires validées en juin 2019, la répartition suivante est adoptée à la unanimité (Pour 12 CGT, 1 FO, 2 CFE UNSA, 2 CFDT).

Répartition budgétaire 2020



Le Festival d'Energies 2020

Le Festival d'Energies 2020 aura bien lieu les 30 et 31 mai prochains à Soulac sur mer.

« A vos côtés »

La grande campagne « A vos côtés » a débuté et a déjà été déployée sur le site de Saint Mesmin. Les SLVie vont s'organiser sur le déploiement de cette grande campagne partout ailleurs.

La digitalisation de la CMCAS Chartres-Orléans



La digitalisation c'est quoi ?

La CMCAS Chartres-Orléans et Berry Nivernais en début 2020 sont les 2 CMCAS pilotes pour la mise en place d'un nouvel outil informatique au service des bénéficiaires.

« **Mes Activités** » est un outil avec trois nouvelles fonctionnalités :

- L'inscription en ligne des activités de notre CMCAS
- Le paiement en ligne des activités de notre CMCAS
- L'inscription et le paiement des activités des autres CMCAS (à venir)

L'inscription en ligne

1 LES NEWSLETTERS

Directement à partir de la Newsletter de la CMCAS reçue dans votre messagerie en cliquant sur "Inscriptions". Vous accédez à l'espace boutique du site internet de la CMCAS, il faut se connecter avec son compte puis suivre les instructions pour l'inscription.

2 LE SITE INTERNET

Depuis le site internet de la CMCAS ou de la CCAS après s'être authentifié, en recherchant l'activité souhaitée à partir de l'agenda des activités.

3 CMCAS & SLVies

Comme aujourd'hui, en vous rendant sur les accueils de votre CMCAS ou à votre SLVie avec un bulletin papier dûment complété avec le nom de l'activité et le nom prénom des personnes à inscrire. Les professionnels de la CCAS saisiront votre bulletin papier dans l'outil informatique afin de faire le suivi.





Adresse de messagerie : privilégier votre adresse mail perso sur votre compte www.ccas.fr ; possibilité d'ajouter ou modifier les adresses mails de vos Ayants Droit majeurs (conjoint et enfants) auprès des professionnels des accueils de Chartres et Orléans ou lors des permanences en SLVie.

Y a-t-il une modification des conditions d'inscription demain ?

Pas de changement des conditions d'inscription avec le nouvel outil « Mes Activités », chaque activité a une date de forclusion avec deux types d'option :

- **Sans sélection**, premier arrivé premier servi
- **Avec sélection** à la date de forclusion avec les critères de l'organisateur de l'activité.

Exemple de critère d'une commission : Historique

Exemple de critère d'une activité d'une SLVie :

appartenance à la SLVie du bénéficiaire

Le paiement en ligne

Afin de répondre aux nouveaux besoins des bénéficiaires, la CMCAS au travers de l'outil « Mes Activités » permet le paiement en ligne sécurisé des activités de CMCAS comme cela se fait déjà sur le site ccas.fr pour le paiement des vacances, des colos pour les enfants et de la billetterie sur l'Espace Culture.

Comme pour les sites marchands, le paiement par carte bancaire se fait pour payer son panier. Le panier représente l'ensemble des activités choisies pour toutes les personnes sélectionnées. La CMCAS permettra à partir d'un certain montant de régler son panier en plusieurs fois (4 fois maximum). Si vous souhaitez payer en chèque ou espèces comme aujourd'hui, il faudra venir à la CMCAS ou la SLVie pendant votre inscription pourra être faite en ligne et enregistrée.

La sécurité

Pour sécuriser les paiements la CMCAS a souscrit un contrat avec la banque pour s'assurer du porteur de la carte bleue par un mécanisme d'envoi de code sur téléphone portable



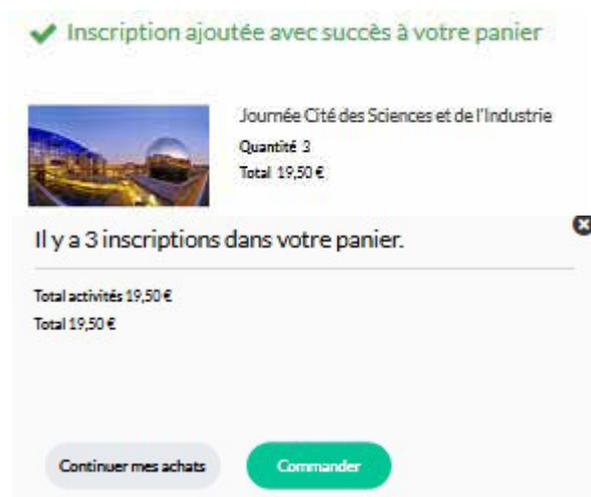
Activités des autres CMCAS (à venir)

Afin de répondre aux besoins des bénéficiaires qui sont en vacances par exemple dans notre belle région, ceux-ci pourront profiter et voir les activités disponibles de notre CMCAS. En revanche, cela reste bien à la main de la CMCAS de définir si oui ou non l'activité sera ouverte à toutes les CMCAS ou seulement à la sienne et d'en définir le tarif qui sera affiché. Sur la page d'accueil de la boutique de notre CMCAS, il y aura un onglet « Activités dans d'autres CMCAS »

NOS ACTIVITÉS ACTIVITÉS DANS D'AUTRES CMCAS



Journée Cité des Sciences et de l'Industrie





**AERO-CLUB
NATIONAL
DU PERSONNEL
DES INDUSTRIES
ELECTRIQUE ET GAZIERE**

Prennez de la hauteur !

L' Aéro-Club National du Personnel des Industries Électrique et Gazière vous permet de prendre un grand bol d'air !

Grâce à notre association SSA Chartres-Orléans, découvrez toutes les offres de l'ANEG sur :

<http://sites.google.com/site/ssachartresorleans/>



Parachutisme :

Découverte du parachutisme (1 saut en tandem).
Pack de 10 sauts (Après une journée de formation au sol les sauts s'effectuent à 1200 mètres d'altitude)
Pack de perfectionnement (10 sauts école à 2000 mètres jusqu'au brevet A pour devenir parachutiste autonome)
Contact : 06 81 05 76 04



ULM :

Vol Découverte (Baptême de l'air d'une durée de 30 mins env.)
Venez découvrir le pilotage
(2h de pilotage encadrées par un instructeur)
Stage d'initiation au pilotage
(sur 1 semaine 5 heures de vol en compagnie d'un instructeur)
Contact : 06 77 81 06 96



Planeur :

Découvrez la sensation d'être un oiseau avec un vol d'initiation d'une trentaine de minutes ou participez à une semaine découverte pour apprendre le pilotage !
Contact : 07 81 07 36 29



Avion :

Vol Découverte (Baptême de l'air d'une durée de 30 mins env.)
Vos régions vues du ciel (châteaux de la Loire, Vallée de l'Eure, Vallée du Loing autour de Montargis ou autour de Briare). Vols d'une durée d'environ 1h15 à 1h30
Venez découvrir le pilotage (2h de pilotage encadrées par un instructeur)
Passage du brevet de pilote afin d'obtenir votre licence (30 heures de pilotage en double commande avec un instructeur)
Contact : 06 86 11 27 83

Nouveauté 2020

Voyage en bord de mer

(Normandie ou Loire Atlantique)
Transport en avion aller et retour.
Une possibilité sur 1 week-end reste envisageable, dans ce cas, les repas et hébergements restent en supplément pour les participants.



Concours devenir Pilote Challenge Yvon BOUSSARD 2020

Une formation de Pilote à gagner, participation gratuite
1/ répondre au questionnaire en ligne suivant avant le 31 Mars 2020 : <https://sites.google.com/site/ssachartresorleans/home/challenge-yvon-boussard-2020>
2 / les questionnaires seront corrigés par un membre de la SSA.

2 Vols d'initiation seront tirés au sort parmi les participants
Renseignements auprès de la Section des Sports Aériens

Par mail : ssa.orsleans@gmail.com

ou par tél : 06 81 05 76 40 ou 07 81 07 36 29





Jeudi de Sury



Venez passer un moment de convivialité autour d'un repas le 2^{ème} jeudi de chaque mois à l'étang de Sury-aux-Bois.

Les jeunes retraités sont les bienvenus pour partager leurs passions ou intérêts, poker pétanque jeux de société etc.... pourront être pratiqués après les bons repas proposés par le traiteur du relais de Chatenoy qui est toujours aux petits soins pour nous.

9 janv.
13 fév.
12 mars 2020
50 places



Sury-aux -Bois



Forclusion 5 jours avant la date choisie

Tarif :

12 €

Commission Retraités



Galette des rois



Venez partager un moment convivial.

De bonnes résolutions empreintes de bonne humeur vous permettront d'échanger entre collègues sur vos souhaits pour les activités sociales.

Rendez-vous à 17h30

7 rue des Fontaines 28100 Dreux

10 janv. 2020
Pour Tous



Gédia, Dreux



Forclusion le 28 décembre 2019

Tarif :

Offert

SLVie 1



Galette des rois



Venez participer à un moment convivial en ce début d'année 2020.

Partagez et échangez divertissements, chansons et souvenirs

Tout en dégustant la traditionnelle galette des rois !

Entre 14h00 et 17h00

Rendez-vous :

au «Papooze» 7 Rue Denis Poisson, 28000 Chartres

au «So work» 19-21 Rue de Rhône, 28400 Nogent-le-Rotrou

16 janv. 2020
50 places



Chartres et Nogent-le-Rotrou



Forclusion 2 janvier 2020

Tarif :

Offert

SLVie 4

Le livre de la Jungle



SLVie 4

Cette nouvelle version du Livre de la jungle est destinée aux enfants à partir de 5 ans.

Un parcours musical et écologique pour petits et grands explorateurs. Mais attention Shere Khan et Kaa ne sont jamais très loin... Heureusement notre héros pourra compter sur ses fidèles amis Bagheera et Baloo pour l'aider à découvrir le Monde.

18 janv.
2020



20
places



Centre Culturel de Lucé



Forclusion le 10 janvier 2020

Tarifs :

14,40 €, extérieur : 18,00 €

Spectacle de Magie



SLVie 7

Pour bien commencer 2020

Eric, magicien et sculpteur sur ballons vous fera participer à un spectacle plein de surprises et de magie.

A l'issue de ce spectacle, nous partagerons la traditionnelle galette.

19 janv.
2020



CMCAS Orléans



Forclusion le 2 janvier 2020

Tarifs :

Offert, extérieur : 10,00 €

Découverte de la Sophrologie



SLVie 7

Vous ressentez le désir de vous apaiser, de vous épanouir, d'acquérir de l'autonomie en un mot vous sentir bien !

Une sophrologue vous fera bénéficier d'1h30 de découverte

Prévoir une tenue confortable ainsi qu'une couverture.

23 et 25
janv.
2020



12
places



CMCAS Orléans



Forclusion le 10 janvier 2020

Tarifs :

13,00 €, extérieur : 17,00 €

Spectacle des arts de rue



SLVie 5

L'après-midi commencera par un spectacle sur les arts du cirque et sera suivi, par un moment convivial en famille autour de la galette de votre SLVie.

Rendez-vous à 14h45.

26 janv.
2020



Salle des « Terres Blanches »
rue des terres blanches à AMILLY.



Forclusion le 17 janvier 2020

Tarif :

Offert, extérieur : 20,00 €

Spectacle d'Artus



SLVie 4

Un western vraiment à l'ouest. Les habitants de Davidéjonatown, un patelin perdu du Far-West, choisissent leur nouveau shérif en opposant les candidats dans des duels à mort. Billy, modeste éleveur de cochons, apprend qu'il a été inscrit à son insu à la mortelle compétition .

Rendez-vous sur place à 20h30.

30 janv.
2020



20
places

Centre Culturel de Lucé



Forclusion le 23 janvier 2020

Coef.	<10000	10000 à 14999	15000 à 19999	20000 à 24999	25000 à 29999	30000 à 34999	35000 à 40000	>40000	Prix référent
Participation OD/AD	8	12	14	16	17	18	19	20	24

Tournois des 6 nations



CMCAS

Cette année, les Français débutent par un match à domicile.

Les bleus recevront le XV de la Rose à 16h00, au stade de France.

Pensez à emmener votre panier repas pour le midi et de quoi grignoter pour le soir.

2 fév.
2020



100
places

Dampierre, Montargis
Orléans, Chartres



Forclusion le 16 janvier 2020

Coef.	<10000	10000 à 14999	15000 à 19999	20000 à 24999	25000 à 29999	30000 à 34999	35000 à 40000	>40000	Prix référent
Participation OD/AD	21	30	36	39	42	45	48	51	60

Découverte de la Touraine en quad



SLVie 7

Venez faire l'expérience d'une randonnée en quad dans le vignoble du Vouvray, avec visite et dégustation de vins.

Ce parcours d'environ 3 heures, sera encadré par un guide diplômé qui vous fera partager sa passion.

15 fév. 2020



12 places

Rendez-vous à 7h30



CMCAS Orléans



Forclusion le 24 janvier 2020

Coef.	<10000	10000 à 14999	15000 à 19999	20000 à 24999	25000 à 29999	30000 à 34999	35000 à 40000	>40000	Prix référent
Participation OD/AD	34	49	58	63	68	73	78	82	97

Music-hall de la Flambée



Commission Retraités

Cette année le spectacle intitulé Imprévisible, vous plongera dans une histoire haute en couleurs, empreinte de folie et de poésie.

Musiciens, comédiens, magiciens, danseurs... Ils relèvent le pari fou de concilier la fantaisie et le sérieux, l'émotion et l'humour, pour faire vivre au public des moments hors du temps.

16 fév. 2020



50 places



CMCAS



Forclusion le 10 janvier 2020

Coef.	<10000	10000 à 14999	15000 à 19999	20000 à 24999	25000 à 29999	30000 à 34999	35000 à 40000	>40000	Prix référent
Participation OD/AD	32	45	54	59	63	68	72	77	90

Soirée V.I.P. avec l'équipe des Panthères



SLVie 7

Venez encourager et rencontrer les « Panthères », joueuses pro du Fleury Loiret Hand. Places en tribune officielle, cocktail dinatoire. Après le match* échange avec les joueuses et le staff, débriefing d'après match et dédicaces.

4 mars 2020



*Fleury Loiret Handball VS Entente Sportive Besançon Féminin



Palais des Sports d'Orléans



Forclusion le 21 février 2020

Tarifs : Offert, extérieur : 54,00 €

Soirée Bowling



SLVie 5

Venez passer un bon moment en famille lors d'une soirée au bowling d' Amilly. Après 2 parties, vous pourrez profiter d'un repas convivial au restaurant du bowling. Rendez-vous à 19h00 sur place

6 mars 2020



50 places

335 rue du Vernisson Amilly



Forclusion le 24 février

Coef.	<10000	10000 à 14999	15000 à 19999	20000 à 24999	25000 à 29999	30000 à 34999	35000 à 40000	>40000	Prix référent
Repas adulte	12	17	20	22	24	26	27	29	34
Repas enfant	4	5	6	7	7	8	8	9	10
Rep. Bowling adul.	18	25	30	33	35	38	40	43	50
Rep. Bowling enf.	7	10	12	13	14	15	16	17	20

Journée internationale des droits des femmes



SLVie 6

A l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, votre SLVie vous invite

8 mars 2020



Tarif : Offert



Forclusion le 27 février 2020

Festival Regards d'ailleurs



SLVie 1

Venez découvrir un panorama du cinéma classique et contemporain Irlandais. Une carte d'abonnement vous permettra de voir 35 films sur la période !

Afin de poursuivre l'ambiance Irlandaise, inscrivez-vous au Concert de la Saint Patrick qui aura lieu à L'Agora de Vernouillet le **samedi 14 mars à 20h30**.

11 mars au 8 avril



15 places

Dreux



Forclusion le 28 février 2020

Coef.	<10000	10000 à 14999	15000 à 19999	20000 à 24999	25000 à 29999	30000 à 34999	35000 à 40000	>40000	Prix référent
Participation OD/AD	16	23	27	29	32	34	36	38	45
Tarif concert :	15,00 €								



Randonnée de Printemps



Gazélec

Randonnée organisée sous l'égide de la FFCT, ce n'est pas une course.

Circuits route et VTC :

25 Kms, 58 Kms, 80 Kms, 92 Kms

Circuit VTT :

25 Kms, 37 Kms, 45 Kms

15 mars
2020



Salle de la Forêt
rte de Chateau Marigny les usages

Inscription sur place de 7h30 à 9h30

Tarifs :

4,00 €, référent : 6,00 €



Soirée jeux en réseau



SLVie 7

A vos manettes..

Cela vous a tellement plu que l'on vous propose de recommencer !!

N'oubliez pas votre PC et votre énergie !!

On s'occupe des provisions pour que vous teniez jusqu'au bout de la nuit.

Rendez-vous à partir de 21h00

20 mars
2020



20
places



CMCAS Orléans



Forclusion le 2 mars 2020

Tarif :

5,00 €



Théâtre de la Tête Noire



SLVie 7

Dans une langue à la fois brutale et poétique, l'«Entretien» est une pièce chorale qui s'articule autour de la parole et des pensées de trois femmes, figures emblématiques d'une grande entreprise.

Rendez-vous à 19h30

26 mars
2020



10
places



144 ancienne route de Chartres
Saran



Forclusion le 6 mars 2020

Tarif :

Offert



Rando Printanière Sénior



Gazélec

Randonnée organisée sous l'égide de la FFCT, ce n'est pas une course.
Circuits route : VTC, VAE
39 Kms, 54 Kms, 66 Kms, 78 Kms, 90 Kms avec feuille de route (patcours fléchés)
Départ à partir de 7h30 à 9h30
Pour ceux qui le souhaite, possibilité de déjeuner à l'arrivée sur inscription.

2 avril 2020



CNPE Dampierre en Burly



Forclusion le 20 mars 2020

Tarifs :

1,00 €, référent : 2,00 €. Repas 14,00 €, 11,00€ avant forclusion



Journée Terra Botanica



SLVie 4

Découvrez le parc Terra Botanica unique en Europe, qui parvient à mêler quelques attractions et surtout une découverte très pointue des plantes dans des univers présentant tous les biotopes terrestres.

25 avril 2020



50 places

Rendez-vous à 7h00



Antenne de Chartres



Forclusion le 3 avril 2020

Coef.	<10000	10000 à 14999	15000 à 19999	20000 à 24999	25000 à 29999	30000 à 34999	35000 à 40000	>40000	Prix référent
Participation OD/AD	19	27	32	34	37	40	42	45	53



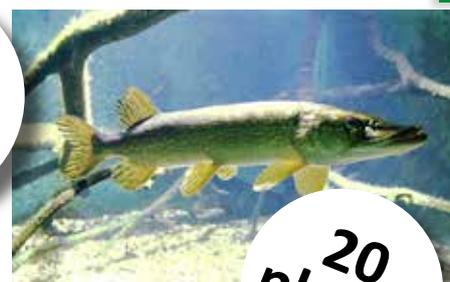
Journée pêche aux carnassiers



Seston pêche

Une journée de pêche sportive aux carnassiers.
Pêche en float tube, barque et du bord à canne au lancer.
Cette journée est basée sur la convivialité et n'est pas un concours. Pêche en no-kill.

25 avril 2020



20 places

Rendez-vous à 8h15



Étang CNPE Dampierre



Forclusion le 17 avril 2020

Tarifs :

Adhérent : gratuit, invité : 5,00 €, extérieur : 10,00€

LE PRINTEMPS DE BOURGES

Le Printemps de Bourges est un festival de musique fondé en 1977 à Bourges dans le département du Cher.

#PDB2020

DU 21 AU 26 AVRIL 2020

LE PRINTEMPS
DE
BOURGES
CRÉDIT MUTUEL

21

AVRIL 2020

26

Depuis sa création, le festival prône des valeurs artistiques de création, de découverte et d'émergence et place sa mission autour des notions de transmission, de responsabilité et d'accès à la culture pour tous. Des projets d'Éducation Artistique et Culturel auprès des plus jeunes sont menés ainsi que des collaborations avec d'autres acteurs culturels de la ville de Bourges tels que le Conservatoire à rayonnement départemental de Bourges ou encore le Centre des monuments nationaux.

Sur l'ensemble des « INOUÏS » Printemps de Bourges vous bénéficiez toujours d'une réduction directement à la billetterie du Printemps. Et sur le reste de la programmation nous bénéficions toujours d'un tarif correspondant. N'hésitez donc pas à vous rapprocher de la CMCAS de Berry Nivernais pour commander des billets supplémentaires.

Comme toujours, vous retrouverez le stand de la CMCAS/CCAS, où des salariés et retraités bénévoles vous y accueilleront pour vous faire découvrir toute la semaine de jeunes artistes et groupes de diverses CMCAS.

Si vous avez un projet ou groupe musical vous avez la possibilité de le présenter sur un stand du Printemps. Vous devez faire parvenir votre projet à la CMCAS Chartres Orléans avant le 15 Février 2020.



INSCRIPTIONS
NOW*!
17 OCT → 08 NOV 2019
→ RIFFX.FR ←

LES iNoûis

Dès le premier festival en 1977, une programmation particulière « Les Scènes Ouvertes » propose un espace réservé aux jeunes talents inconnus ou singuliers. Elle ouvre sur les « Tremplins du Printemps », intégrés à la programmation officielle.

RETROUVEZ LA PROGRAMMATION COMPLÈTE
SUR
printemps-bourges.com

L'AVENIR EST À NOUS !

Nous travaillons, nous produisons, nous décidons.

#FESTIVALDENERGIES

Le rendez-vous des Industries Electriques et Gazières est de retour les 30 et 31 mai à Soulac !



Amis festivaliers !

La CMCAS Chartres-Orléans vous donne rendez-vous les 30 et 31 mai prochains, pour l'incontournable Festival d'Energies, à Soulac/Mer. Porté par plus de 50 CMCAS, il vous propose un moment unique de partage, de convivialité, d'information et de valorisation de nos activités sociales !



Au programme du Festival ?

Des forums, des débats agrémentés d'une programmation musicale en cours de montage!

Rex sur l'édition 2018 du stand de la région Centre portait sur l'histoire de Rosa Parks, une femme afro-américaine qui devint célèbre dans la lutte contre la ségrégation raciale aux Etats-Unis en 1955. Le thème du stand, l'inégalité est apparue dans notre dictionnaire en 1930. Présente depuis toujours sous le terme synonyme de xénophobie : le racisme, elle est combattue depuis plus de 70 ans par vos activités sociales.



APPEL AUX BÂTISSEURS

Envie d'engagement ?

Afin d'être les représentants de la CMCAS pour faire et tenir le stand de la région Centre sur l'édition 2020.

Merci de vous faire connaître auprès des élus de votre SLVie ou de la CMCAS.



C'est quoi être BÂTISSEURS ?

- Le fait d'être bâtisseur permet d'apprendre énormément sur des nombreux et différents sujets. Pour le festival d'énergies. Le projet du stand part de rien, il se compose simplement d'individus qui, la plupart du temps, ne se connaissent pas.
- On part d'un thème, d'une citation, qui sont les deux choisis par les agents volontaires, jeunes ou moins jeunes. Du début à la fin, le projet se construit par les idées des uns et des autres, toujours en collectif.
- C'est grâce à ces échanges communs que l'on arrive à bâtir un projet solide transmettant des valeurs de partage, de solidarité et de dignité.
- Les bâtisseurs de la région Centre feront la programmation du stand. Vous avez un groupe musical et vous souhaitez jouer sur ce stand pendant le festival, vous devez faire parvenir votre projet à la CMCAS Chartres-Orléans avant début Mars 2020.
- Tout au long de l'année, des événements vous seront proposés par les CMCAS de la région Centre. Les billets seront en vente à la CMCAS Chartres-Orléans. Un transport collectif sera mis en place, n'oubliez pas de préciser si vous utiliserez ou non ce mode de voyage.

A très vite au stand région Centre !

Suivez toute l'actu du Festival sur la page Facebook : Festival d'Energies





Deux nouvelles Centenaires

Le réseau du lien social et solidaire, qui s'attache à assurer le lien entre les retraités et les activités sociales, a rencontré deux femmes retraitées nées en 1919, après la première guerre mondiale. Lors de leurs vies elles auront connu, en 1936 les grèves et l'avènement du front populaire et en 1939, alors qu'elles avaient vingt ans, la seconde guerre mondiale.

En 1946 elles voient la nationalisation d'EDF et en 1948 la création du CCOS (Comité Centrale des Œuvres sociales) dont les directions ont été gestionnaires de 1954 à 1964. La reprise de la gestion des activités sociales par le personnel donnera naissance à la CCAS dont elles connaîtront douze Présidentes et Présidents.

Madame Henriette PAIGNET

Le 29 mai 2019, la salle à manger de l'ehpad «la Cerisaie» de Montargis est pleine : résidents et personnel sont présents pour honorer madame Paignet, une centenaire encore très alerte. Claudie Colliot et Patrice Delacourreprésentent la CMCAS au travers de son réseau de lien social et solidaire. Madame Henriette Paignet entre dans les entreprises en 1945. Elle raconte son passage dans nos activités sociales au temps du CCOS. Animatrice dans les colonies éducatives populaires, le centre de la Ragoterie, et bien d'autres centres, mais également après avoir passé un diplôme de secouriste l'aérium de Megève.

A la retraite, elle dirige bénévolement un atelier de fabrication de bijoux et de peinture sur émail et cuivre, elle fait également du paterning.

Au cours de la cérémonie elle se permet de pousser la chansonnette en interprétant le chant, épreuve de son certificat d'étude. Le plus émouvant se produit lorsqu'elle commence à lire un texte destiné à remercier le personnel soignant qui engendre un moment d'émotion intense partagé par tous.

Madame Paignet remercie très sincèrement la CMCAS qui lui remet un cadeau.

Les représentants de la CMCAS la remercient pour son action et son engagement au sein de nos activités sociales qui ont permis d'assurer la pérennité de notre solidarité.

Nous lui souhaitons de rester aussi dynamique et en pleine forme.



Madame Jeanne DUPUIS

Mme Dupuis a fêté ses 100 ans le 9 Août 2019 à la maison de retraite en compagnie de toute sa famille.

Cette dame habitait précédemment Nogent-le-Rotrou où son mari, décédé, était agent Gaz de France au district de Nogent-le-Rotrou.

Claudie Colliot, Maryline Chartrain et Martine Cherbonnier se sont rendues à la maison de retraite de Ceton pour rencontrer Mme Jeanne Dupuis.



Madame Dupuis a eu trois enfants. Aujourd'hui elle a huit petits enfants. Son fils, qui était présent lors de notre visite a évoqué ses souvenirs d'enfants qui partait en colos dans nos centres CCAS.

RÉSEAU DE LIEN SOCIAL ET SOLIDAIRE

Le Réseau de Lien Social et Solidaire bénévole des IEG a été constitué le 2 juillet 2004 par décision de la session du Comité de Coordination. Ce réseau se développe en 2007. A la CMCAS Chartres-Orléans, 64 bénévoles renforcent le lien social, pour répondre à l'accroissement des inégalités ou à l'isolement des bénéficiaires, notamment des plus âgés en difficulté. Ce nombre est bien inférieur au besoin nécessaire.

Il s'agit seulement de donner quelques heures, en fonction de son souhait et de ses possibilités, pour rendre bien souvent une visite de courtoisie à un collègue.

Les bénévoles du Réseau de Lien Social et Solidaire effectuent les visites en binômes. Ils sont formés et accompagnés tout au long de leur mission par les professionnels CCAS du pôle Action Sanitaire et Sociale.



Permanences

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

ORLÉANS : 64, Bd Alexandre Martin CS 45716 45057 ORLÉANS CEDEX 1 02 38 54 70 00

CHARTRES : Technopolis 2 6 rue Blaise Pascal 28000 CHARTRES 02 37 24 71 03

Accueils ponctuels

Chateaudun : de 10h00 à 13h00 sur RDV (02 37 24 71 03)
le 1er Jeudi du mois **uniquement sur RDV**

Dreux-Gedia : de 9h30 à 13h00
les vendredis 10 janvier / 14 février / 13 mars

Luray : de 9h30 à 13h00
Site ERDF – 1 bis rue François Mitterrand (bureau au 1er étage)
Dates communiquées ultérieurement

Nogent le Rotrou : de 9h30 à 13h00 sur RDV (02 37 24 71 03)
Site ERDF-GRDF Rue de l'Écotais ZI de Launay
le 1er mardi du mois **uniquement sur RDV**

Dampierre : de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
Tous les mardis et tous les jeudis

La Cigogne : de 8h30 à 10h
les mardis 7 et 21 janvier / 4 et 18 février / 3 et 17 mars

Montargis : de 10h à 12h30 et de 14h à 16h sur RDV (02 38 54 70 00)
le 3ème vendredi du mois **uniquement sur RDV**

Olivet : de 14h00 à 16h30 sur RDV (02 38 54 70 00)
le 2ème et 4ème jeudi du mois **uniquement sur RDV**

Ormes : de 13h00 à 16h00 sur RDV (02 38 54 70 00)
au BEX 1 Chemin de l'allée 45140 ORMES
le 4ème mercredi du mois **uniquement sur RDV**

Serval : de 8h30 à 11h30 sur RDV (02 38 54 70 00)
le 4ème vendredi du mois **uniquement sur RDV**

St Mesmin : 13h00 à 15h00
les mardis 14 et 28 janvier / 11 et 25 février / 10 et 24 mars

Villorceau : de 9h30 à 12h00 sur RDV (02 38 54 70 00)
Salle polyvalente 33 Grande rue
le 1er lundi du mois **uniquement sur RDV**



Permanences physiques

Permanences uniquement sur RDV

par mail centre_accueil@camieg.org

par téléphone au 02 34 28 22 10

Orléans : antenne CAMIEG 35, avenue de Paris

Chartres : Technopolis 2 6 rue Blaise Pascal

A partir de 9h30

Les mardis 28 janvier, 25 février et 24 mars 2020

SLVie Loiret Est – Dampierre :

A partir de 9h00

Les mercredis 29 janvier, 26 février et 25 mars 2020

IDCP - Obsèques - Dépendance - ADP
0 800 00 50 45



**Vous recherchez une assurance
pour vous protéger vous et votre famille ?**

Prenez vite rendez-vous au : **02 38 54 70 00** ou **02 37 24 71 03**.

Orléans : de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h30
Vendredi 10 janvier, mercredi 12 février et jeudi 12 mars

Chartres : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h
Mercredi 8 janvier, jeudi 20 février et vendredi 20 mars

Dampierre : de 9h à 12h et de 13h à 16h30 sur RDV
Vendredi 17 janvier, mardi 18 février et mercredi 18 mars



Entre nous : Les PASS



Depuis septembre dernier, les PASS fonctionnent en année civile (date des justificatifs). Le bénéficiaire doit remettre à la CMCAS ou à la SLVie, la fiche complétée ainsi que les justificatifs en fonction du PASS au plus tard le 15 janvier de l'année n+1.

Qui peut profiter du Pass ?

Le Pass Culture est nominatif par OD. Lorsque la première carte est complète, les OD ayant une composition familiale jusqu'à 4 personnes ont droit à un PASS Culture supplémentaire.

Le Pass' Activ Jeunes est accessible et disponible pour chaque Ayant Droit âgé de 0 à 26 ans de la CMCAS Chartres-Orléans.

Le Pass' Activ Adulte est accessible et disponible pour chaque Ouvrant Droit de la CMCAS Chartres-Orléans.

Les familles composées de plus de 4 personnes ont droit à un troisième PASS Culture lorsque leur deuxième carte est complète.

Il est accessible désormais au conjoint de l'Ouvrant Droit si celui-ci ne l'utilise pas.

Pour quelles activités ?

Le Pass Culture est prévu pour vos sorties culturelles mais également vos loisirs :

- Musée, monuments, site historique,
- Parc d'attraction, parc animalier
- Découverte culturelle et patrimoniale
(exemple : visite guidée, descente de fleuve en bateau...)
- Théâtre, concert, spectacle et manifestation sportive
(y compris CADO, Scène Nationale d'Orléans et billetterie sans participation des Activités Sociales)
- Livre, abonnement annuel à un magazine ou journal (papier ou numérique)
- CD, DVD, Blu-Ray (musique, film, documentaire, jeux vidéo...)

Exclusions :

Les activités proposées par les Activités Sociales avec une participation du 1%
Les cours ou inscriptions aux écoles (musique, danse, sport...) sont traitées dans le cadre des aides aux activités sportives et culturelles
(Pass' Activ Jeunes et Pass' Activ Adulte)

Le Pass'Activ Jeunes ou le Pass'Activ Adultes est prévu pour :

- Activités culturelles : Inscription à des cours de danse / théâtre / musique / arts plastiques
- Activités sportives : Prise de licences dans des fédérations sportives ou inscription dans des associations ou clubs sportifs / bébé nageurs
(hors activité déjà financée par le 1%)



Entre nous : Vos données sont elles à jour ?

Afin de pouvoir profiter des Activités Sociales 2020 avec le bon tarif il vous suffit de mettre à jour votre revenu fiscal de référence, figurant sur votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition.

C'est la base du coefficient social.

Quelles informations puis-je compléter ou modifier en ligne ?

Tout au long de l'année et de n'importe quel ordinateur, vous pouvez gérer vos informations personnelles afin de bénéficier immédiatement d'un coefficient social adapté à votre situation.

Voici les informations et les documents que vous pouvez fournir en ligne directement sur ccas.fr :

- Votre revenu fiscal de référence et votre dernier avis d'imposition
- Vos informations de contact (adresse, numéro de téléphone, adresse e-mail...)
- Un RIB en cas de changement de coordonnées bancaires
- Les dernières informations à jour concernant vos enfants : certificat de scolarité (à partir de 21 ans), attestation de Pôle emploi, de contrat de professionnalisation ou autres formations (jusqu'à la veille des 26 ans)
- Votre GF, NR et échelon

Bon à savoir

Dans les Activités Sociales*, depuis le mois de septembre 2018, les membres de votre foyer sont décorrélés de votre foyer fiscal : le calcul des parts qui vous sont attribuées selon votre situation familiale est différent de celui des impôts. Quel que soit votre statut marital (en concubinage, pacsé•es, marié•es), et que vos enfants ou ceux de votre conjoint•e vivent ou non avec vous, ils et elles seront considérés par les Activités Sociales comme constituant votre foyer (à condition de répondre à la réglementation en vigueur ; pour les enfants en situation de handicap, veuillez vous rapprocher de votre SLVie ou CMCAS).

*pour les vacances adultes, les colos, les activités de loisirs nationales ou de proximité, à l'exception des aides sanitaires et sociales et de l'assurance prévoyance, en raison de leurs particularités.

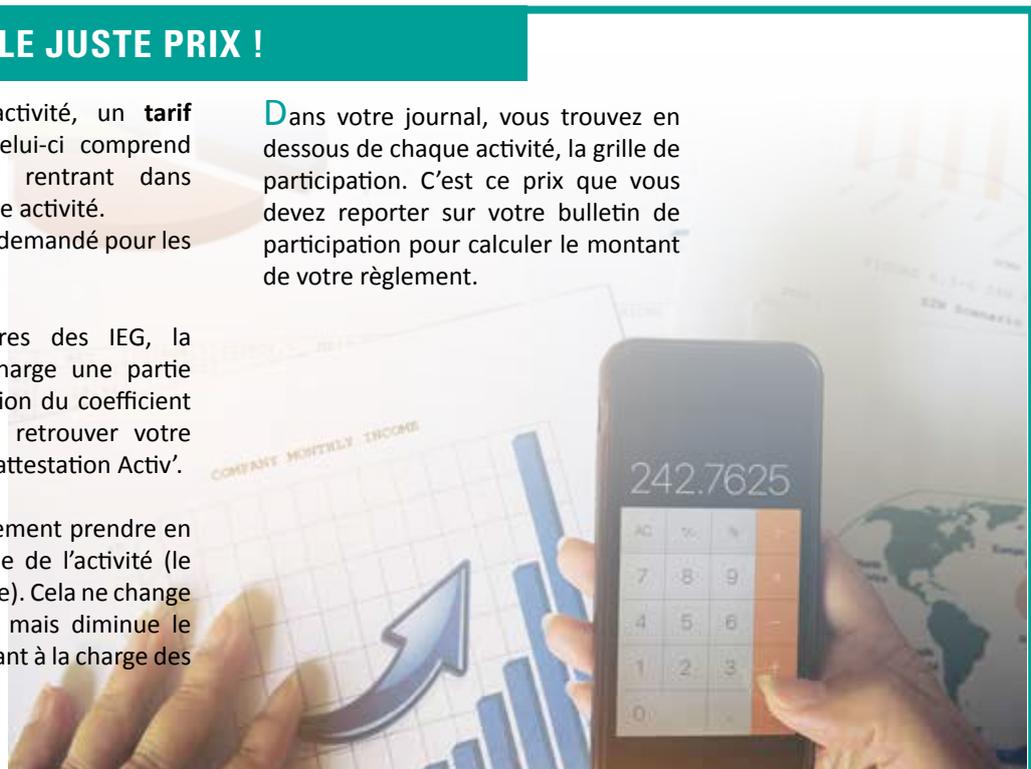
POUR PAYER LE JUSTE PRIX !

En fonction de l'activité, un **tarif référent** est fixé. Celui-ci comprend tous les éléments rentrant dans l'organisation de votre activité. C'est ce prix qui sera demandé pour les extérieurs.

Pour les bénéficiaires des IEG, la CMCAS prend en charge une partie de l'activité en fonction du coefficient social. Vous pouvez retrouver votre coefficient sur votre attestation Activ'.

La CMCAS peut également prendre en charge tout ou partie de l'activité (le transport par exemple). Cela ne change pas le Tarif référent mais diminue le coût de l'activité restant à la charge des familles.

Dans votre journal, vous trouvez en dessous de chaque activité, la grille de participation. C'est ce prix que vous devez reporter sur votre bulletin de participation pour calculer le montant de votre règlement.



Entre nous : Un départ en inactivité réussi !

Vous approchez de l'âge de la retraite. La mise en inactivité dans les Industries Électriques et Gazières se fait dans le cadre de notre régime spécial de retraite, défini par le Statut National des Personnels des IEG.

1) Ouvrir son pré-dossier de liquidation sur le site de la CNIEG

<https://www.cnieg.fr>

Il vous permet de connaître les modalités de départs:

- Âge et nombre d'annuités de cotisation nécessaire pour ouvrir vos droits à pension.
- La part de vos enfants qui peut être prise en compte

3) Écrire à la CNIEG

Une copie du courrier de votre employeur est à adresser à la CNIEG accompagnée d'une demande de liquidation de votre pension. ATTENTION, sans cette demande de liquidation, aucune pension ne sera versée. La réglementation est très stricte sur ce sujet, toute liquidation de pension doit faire l'objet d'une demande explicite à sa caisse de retraite. En cas de manquement, les mois de pensions perdus, ne peuvent être rattrapés.

* Désormais, la liquidation de votre pension peut se faire par internet. Nous vous conseillons donc de l'effectuer dès l'ouverture de votre compte personnel via le site de la CNIEG : <https://www.cnieg.fr/>

Éléments complémentaires et obligatoires demandés par la CNIEG Quelques jours avant la date effective de votre départ : Vous recevez une lettre de notification de pension de la CNIEG, ainsi que le montant de votre pension. Ce courrier est à GARDER précieusement, il vous sert pour déclencher toutes vos autres demandes.

Vous devez obligatoirement répondre à ce courrier de notification : La loi impose un principe d'intangibilité. Vous avez, seulement, deux mois pour éventuellement contester le montant de votre pension, si vous n'êtes pas d'accord. Passé ce délai, il ne sera plus possible de recalculer votre pension Il est nécessaire de vérifier en amont, dans le cadre de votre pré-liquidation, l'exactitude des données de votre dossier (Salaire NR et Taux d'ancienneté, Nombre d'enfants pris en compte, ...).

Dans le cadre de l'obtention d'un NR, d'un GF, d'un taux d'ancienneté supérieur à la fin votre carrière, ces éléments devront être justifiés auprès de la CNIEG.

Le Service RH doit vous fournir les notifications d'attribution. ATTENTION pour être pris en compte dans le calcul de votre pension, la décision doit être effective au minimum 6 mois avant la date de départ en inactivité.

Dans le cadre d'un litige sur votre carrière : Les actions intentées, en justice ou en requête en CSP, doivent être déclenchées avant la date de votre départ, et au plus tard dans les deux mois suivant votre notification de pension. Vous devrez alors stipuler sur la réponse à votre notification de pension (dans les deux mois) des réserves sur le résultat des actions engagées.

2) Écrire à son employeur

En fonction des éléments d'information de la CNIEG et du Régime Général, (si vous avez des années de cotisation dans le privé), il vous appartient de décider de votre date de départ

- Il est nécessaire d'informer votre employeur de votre volonté de partir en inactivité de service à la date choisie. (Minimum 1 an avant, pour bénéficier des 18 jours de congés supplémentaires et pour faciliter les formalités).
- Votre employeur vous répond de son acceptation

4) Autres informations

Régime de retraite Supplémentaire : Comme pour la retraite principale cette liquidation n'est pas automatique, il faut en faire la demande.

Intéressement : Le passage en retraite est un cas de déblocage de votre épargne, avant le délai de 5 ans. Vous pouvez choisir de débloquer tout ou partie de votre épargne.

PERCO : Vous avez peut-être épargné en plus des cotisations Directions. La mise en retraite est un cas de déblocage de ces sommes.

CET : Penser à le demander 2 ans avant votre départ, le décompte à votre Service RH et repousser d'autant la mise en retraite.

IDCP : Si vous êtes adhérent, le montant de vos revenus de retraite, pour calculer votre nouvelle cotisation. Sinon, ils restent calculés sur les revenus d'actifs et donc une cotisation plus élevée.

CAMIEG : Rien ne Change

CSMR et Option : Au passage en inactivité, vous n'êtes plus couvert par la Couverture Supplémentaire Maladie Actif : Vous devez souscrire une Couverture supplémentaire Maladie Retraité en passant dans vos SLV ou CMCAS, pour adhérer au contrat solidaire de SOLIMUT dans un délai maximum d'un an pour éviter les délais de carence. Nous vous conseillons de le faire immédiatement car ce contrat couvre le forfait hospitalier en cas d'hospitalisation. Personne n'est à l'abri d'un accident de parcours.

JOURNÉE NOUVEAUX PENSIONNES : Vous êtes devenus pensionnés dans la période du 1er Juin 2017 au 31 mai 2019. A ce titre, votre CMCAS vous invitera courant 2020 à une journée d'information pour vos démarches et activités possibles.

Un courrier vous sera adressé pour vous indiquer la date et le déroulement de cette journée.



Cette année, tous au château !

SLVie 7 : Le Château de la Ferté Saint Aubin

Après un parcours d'énigmes dans les différents corps du château mené par Barnabé, un spectacle de magie débuté par un petit mot de bienvenue et de rappel du contexte, nos jeunes bénéficiaires étaient reçus par le Père Noël, qui, oui oui était là en personne! Il leur a offert leur cadeau apporté par ses petits lutins et chacun a pu ensuite le découvrir autour d'un petit goûter! La nuit tombant, le château a pu reluire de ses jolies lumières de Noël ...

Retour des bénéficiaires sur l'arbre de Noël

- 105 questionnaires distribués par les élu.es à l'entrée du château
- 87 retours
- Soit une participation de 91.35 %



01 déc.
2019

7 & 8 déc.
2019



SLVie 5 & 6 : Le Château de la Bussière

C'est au tour de nos petits bénéficiaires du Montargois et du Giennois de découvrir l'Arbre de Noël concocté par la CMCAS au Château de la Bussière! Dans la cour du Château, les enfants ont rencontré le Père Noël avec son traineau et ses rennes. Au grés de leurs envies, ils pouvaient visiter le Château magnifiquement décoré, participer aux ateliers de loisirs créatifs, faire un tour en calèche, se promener dans les jardins et pour finir, participer au spectacle de magie suivi de la remise des cadeaux. Vous êtes 991 bénéficiaires à avoir participé à ce moment convivial.

SLVie 1 & 4 : Le Château des Boulards

Nos petits bénéficiaires Eureliens ont découvert l'Arbre de Noël organisé par la CMC AS au château des Boulards.

Les bénéficiaires ont parcouru l'allée illuminée du château, et ont participé au spectacle de magie, de danse et musique. Un superbe feu d'artifice avec vue sur le château féérique.

Les enfants ont pu apprécier un moment privilégié en compagnie du Père Noël, suivi de la remise des cadeaux et d'un verre de chocolat chaud.

07 déc.
2019



BULLETIN D'INSCRIPTION

A RETOURNER AVEC LE PAIEMENT AU SIÈGE DE LA CMCAS À ORLÉANS,
À L'ANTENNE DE CHARTRES OU DANS VOTRE SLVIE.

*Merci de remplir un bulletin et un chèque à l'ordre de la CMCAS Chartres-Orléans par activité.
Pensez à mettre à jour vos informations personnelles (revenus, composition familiale)*

ACTIVITÉ CHOISIE :
DATE DE L'ACTIVITÉ : LIEU DE L'ACTIVITÉ :
NOM : PRÉNOM :
NIA : SLVie :
Email :
Tél Travail : Domicile :
Tél Portable :

Si transport en car, quand il est proposé, départ de :

NOM et PRÉNOM DES PARTICIPANTS : PARTICIPATION FINANCIÈRE :

OD :
AD :
Invité :
Invité :

Nombre de participants : Je joins un chèque de : €

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

J'autorise l'utilisation de mon image et celle de mes ayants droit, sans limitation de durée, ni autre formalité préalable, sur les supports de communication de la CMCAS Chartres-Orléans (supports imprimés et site Internet).

Je n'autorise pas l'utilisation de mon image, ni celle de mes ayants droit sur les supports de communication de la CMCAS Chartres-Orléans.

Pour valoir ce que de droit,

Signature

Fait à :

Le :

BULLETIN D'INSCRIPTION

A RETOURNER AVEC LE PAIEMENT AU SIÈGE DE LA CMCAS À ORLÉANS,
À L'ANTENNE DE CHARTRES OU DANS VOTRE SLVIE.

*Merci de remplir un bulletin et un chèque à l'ordre de la CMCAS Chartres-Orléans par activité.
Pensez à mettre à jour vos informations personnelles (revenus, composition familiale)*

ACTIVITÉ CHOISIE :
DATE DE L'ACTIVITÉ : LIEU DE L'ACTIVITÉ :
NOM : PRÉNOM :
NIA : SLVie :
Email :
Tél Travail : Domicile :
Tél Portable :

Si transport en car, quand il est proposé, départ de :

NOM et PRÉNOM DES PARTICIPANTS : PARTICIPATION FINANCIÈRE :

OD :
AD :
Invité :
Invité :

Nombre de participants : Je joins un chèque de : €

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

J'autorise l'utilisation de mon image et celle de mes ayants droit, sans limitation de durée, ni autre formalité préalable, sur les supports de communication de la CMCAS Chartres-Orléans (supports imprimés et site Internet).

Je n'autorise pas l'utilisation de mon image, ni celle de mes ayants droit sur les supports de communication de la CMCAS Chartres-Orléans.

Pour valoir ce que de droit,

Signature

Fait à :

Le :

BULLETIN D'INSCRIPTION

A RETOURNER AVEC LE PAIEMENT AU SIÈGE DE LA CMCAS À ORLÉANS,
À L'ANTENNE DE CHARTRES OU DANS VOTRE SLVIE.

*Merci de remplir un bulletin et un chèque à l'ordre de la CMCAS Chartres-Orléans par activité.
Pensez à mettre à jour vos informations personnelles (revenus, composition familiale)*

ACTIVITÉ CHOISIE :
DATE DE L'ACTIVITE: LIEU DE L'ACTIVITE:
NOM : PRÉNOM :
NIA : SLVie :
Email :
Tél Travail : Domicile :
Tél Portable :

Si transport en car, quand il est proposé, départ de :

NOM et PRÉNOM DES PARTICIPANTS : PARTICIPATION FINANCIÈRE :

OD :
AD :
Invité :
Invité :

Nombre de participants : Je joins un chèque de : €

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

J'autorise l'utilisation de mon image et celle de mes ayants droit, sans limitation de durée, ni autre formalité préalable, sur les supports de communication de la CMCAS Chartres-Orléans (supports imprimés et site Internet).

Je n'autorise pas l'utilisation de mon image, ni celle de mes ayants droit sur les supports de communication de la CMCAS Chartres-Orléans.

Pour valoir ce que de droit,

Signature

Fait à :

Le :

BULLETIN D'INSCRIPTION

RETOURNER AVEC LE PAIEMENT AU SIÈGE DE LA CMCAS À ORLÉANS,
A L'ANTENNE DE CHARTRES OU DANS VOTRE SLVIE.

*Merci de remplir un bulletin et un chèque à l'ordre de la CMCAS Chartres-Orléans par activité.
Pensez à mettre à jour vos informations personnelles (revenus, composition familiale)*

ACTIVITÉ CHOISIE :
DATE DE L'ACTIVITE: LIEU DE L'ACTIVITE:
NOM : PRÉNOM :
NIA : SLVie :
Email :
Tél Travail : Domicile :
Tél Portable :

Si transport en car, quand il est proposé, départ de :

NOM et PRÉNOM DES PARTICIPANTS : PARTICIPATION FINANCIÈRE :

OD :
AD :
Invité :
Invité :

Nombre de participants : Je joins un chèque de : €

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

J'autorise l'utilisation de mon image et celle de mes ayants droit, sans limitation de durée, ni autre formalité préalable, sur les supports de communication de la CMCAS Chartres-Orléans (supports imprimés et site Internet).

Je n'autorise pas l'utilisation de mon image, ni celle de mes ayants droit sur les supports de communication de la CMCAS Chartres-Orléans.

Pour valoir ce que de droit,

Signature

Fait à :

Le :

